

PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 JUIN 2025

ASSOCIATION LES ARCHERS DU DUGAS

Le samedi 28 juin 2025 a eu lieu l'AG des Archers du Dugas sur le terrain.

La convocation et les procurations ont été envoyées 15 jours auparavant par voie électronique, conformément aux statuts,

Il a été établi une feuille d'émargement signée par tous les membres de l'association présents ou en tant que mandataire. La feuille est annexée au présent rapport.

16 membres étaient présents

Le quorum fixé au 1/4 des membres de l'association, l'AG a donc pu valablement délibérer.

L'assemblée était présidée par M. BERNET David -président de l'association – et assisté de Mme BOURDIEC Sabrina en tant que secrétaire et de M. CADOR Daniel en tant que trésorier.

Ordre du jour

- Présentation des bilans
- Cotisations pour la saison 2024-2025
- Propositions de candidatures au conseil d'administration ou membres actifs
- Questions diverses:
 - Activités prochaines
 - Restructuration des cours enfants

Présentation des bilans

- ▶ Après présentation du rapport moral et de celui des activités, ceux-ci ont été approuvés à la majorité.
- ▶ Après présentation du bilan et du rapport financier, ceux-ci ont été approuvés à la majorité.

Remarque a été faite sur la ventilation des dépenses qui n'est pas toujours assez explicite (pour les frais de fonctionnement divers, le terme divers est trop vague) et sur les recettes qui ne font pas apparaître la vente de flèches.(produit qui avait été rattaché avec les licences)

Remarque prise en compte. Le nécessaire sera fait lors de la saison prochaine pour plus de précision lors de la ventilation. Il a toutefois été indiqué que le détail des comptes est tenu à disposition de chacun des membres.
- ▶ Il avait été décidé par le conseil d'administration que le montant des cotisations resterait inchangé par rapport à la saison précédente. Cette résolution a été adoptée à la majorité.

Concernant les candidatures :

Personne ne s'étant proposé pour intégrer le **conseil d'administration** celui ci reste inchangé, à savoir :

M. BERNET David
M. COURT Alexandre
Mme BONNACIER Jessica
Mme BOURDIEC Sabrina
M. PELTIER Cédric
M. CADOR Daniel

Se sont proposés en tant que **membre actif** :

- M. PELTIER Cédric
- M. SCUSSEL Nicolas
- M. LAMY Jean-Marie

Cette demande a été acceptée par le conseil d'administration.

La constitution du **bureau** a été votée par le conseil d'administration .

M. BERNET David : Président
M. COURT Alexandre : Vice-Président
Mme BOURDIEC Sabrina : Secrétaire
Mme BONNACIER Jessica : Vice-secrétaire
M. CADOR Daniel : Trésorier

Question diverses :

Concernant la restructuration des entraînements la saison prochaine, il a été convenu de créer un créneau horaire exclusivement réservé aux enfants le mardi de 17h30 à 19h00

M. LAMY Jean-Marie et M. PELTIER Cédric seront les deux seules personnes à gérer les entraînements sur le plan technique, les autres membres du club étant là pour assurer l'organisation des entraînements (préparation de la salle, sécurité...).

Durant les entraînements, il a été convenu toute personne étrangère au club ne pourrait assister à ceux-ci, notamment les parents qui ne pourront assister qu'à la première séance

Remarque a été faite sur la qualité du tissu des polos et sur les tailles qui semblent trop petites pour la taille XXL. Lors du prochain réassortiment une demande de devis sera faite auprès de Média Concept qui semble présenter une meilleure qualité

Concernant les prochaines activités (volo biou et défilé de char) demande a été faite afin de savoir qui pourrait aider à l'organisation et la mise en place de celles-ci. Alex, JP et Claude se sont proposés pour chercher et ramener les ballots de paille. Un planning est en cours d'élaboration pour le volo biou pour l'organisation des deux jours

Il a été rappelé que durant les deux jours de la fête, les personnes présents sur le stand doivent être costumées et que les repas sont à la charge de chacun.

Pour le défilé de char, il a été convenu de laisser un message sur WhatsApp pour prévenir des jours de préparation.

Molières ne s'étant pas manifesté après l'envoi du devis, cette prestation a été abandonnée.

Concernant la prestation Koh lanta des famille il a été décidé de voir avec les organisateurs les conditions de la prestation prévue début septembre afin de décider si le club participe ou non.

Une dernière remarque a été faite sur quelques dérives concernant le langage, comme cela nous a été rapporté par un parent. Rappel a été fait que la FFTA et le club sont dans une démarche s'opposant à la violence sous quelque forme que ce soit (verbale, physique, sexuelle). Il convient donc à chacun de faire attention à son comportement et son langage afin d'éviter d'éventuelles remarques ou problèmes.

Annexes :

Feuille d'emargement
Bilan financier

Le président

La Secrétaire